



L'assurance vie

ENTRE LES LIGNES

QUELLES PERSPECTIVES POUR 2013 ?

Fin 2012, les marchés financiers ont terminé sur une **note positive** tandis que l'économie américaine et les économies émergentes ont envoyé des signaux encourageants. Ces signes nous permettent-ils de présager d'un retour de la confiance et d'anticiper pour 2013 un **niveau soutenu de l'activité économique mondiale** ?

UN REBOND AUX ETATS-UNIS ET DES PERSPECTIVES PROMETTEUSES POUR LES PAYS ÉMERGENTS

Aux Etats-Unis, la **croissance économique du 3^{ème} trimestre a enregistré une forte hausse**, à 3,1% en rythme annuel après une précédente estimation à 2,7%. La réélection du président sortant Barack Obama a permis de rassurer les marchés sur de nombreux points, en particulier sur la poursuite d'une **politique monétaire accommodante**. De nombreux indicateurs ont enregistré des résultats positifs avec notamment des niveaux de consommation élevés et une **baisse du chômage** qui se poursuit pour atteindre son niveau le plus bas depuis 2008. De plus, les données concernant le **marché immobilier** continuent de s'améliorer, constituant ainsi un soutien important pour la reprise économique. Enfin, si l'accord a minima trouvé entre républicains et démocrates le 1^{er} janvier 2013 n'a pas levé toutes les incertitudes concernant le budget, les Etats-Unis ont réussi à éviter, au moins temporairement, le choc budgétaire majeur (hausse massive d'impôts et baisses de dépenses publiques) qui était redouté fin 2012.

Du côté des pays émergents, l'**activité reste soutenue grâce à la Chine** dont les données économiques ont été largement favorables fin 2012. En décembre, l'un des principaux indices de suivi de l'activité manufacturière chinoise, un baromètre révélateur de l'état de santé de l'économie chinoise, enregistre notamment un 3^{ème} mois consécutif de hausse. La Chine devrait en outre bénéficier en 2013 de la détente des tensions financières en Europe et du rebond du commerce international.

DES SIGNES ENCOURAGEANTS POUR L'EUROPE MÊME SI LA PRUDENCE RESTE DE MISE

A l'échelle de l'Europe, de nouvelles avancées concernant la gestion de la crise financière ont permis d'**apaiser les tensions**. Par ailleurs, les ministres des finances européens sont parvenus à un accord sur la **supervision des banques** de la zone Euro par la Banque Centrale Européenne, avec comme objectif de restaurer la confiance dans le système bancaire. Des compromis ont été trouvés sur de nombreux points bloquants depuis plusieurs mois.

A l'échelle nationale, c'est surtout l'**Allemagne qui tire son épingle du jeu**, avec une progression de plusieurs indicateurs importants concernant la confiance des acteurs économiques, annonçant une amélioration de la conjoncture dans les mois à venir. Si la France et l'Italie ne devraient pas bénéficier en 2013 d'un contexte aussi favorable, on peut noter cependant que la croissance a été très légèrement positive en France fin 2012 (+0,1%) et légèrement négative en Italie (-0,2%). En 2013, les différentes mesures prises par la zone Euro devraient lui permettre de s'extraire progressivement de la crise financière tout en stabilisant sa situation économique.

Analyse réalisée en collaboration avec Société Générale Gestion en s'appuyant sur la situation économique et financière à fin décembre 2012.

PAROLES D'EXPERT

Interview (réalisée fin décembre 2012) de **Daniel Haguet** - Professeur de Finance à l'Edhec Business School

“ Dans un contexte économique et financier toujours chahuté, les Français continuent de faire confiance à l'assurance vie qui représente environ 1 360 milliards d'euros. En effet, l'assurance vie, qui concerne près de 30 millions de Français, souscripteurs ou bénéficiaires, reste un placement privilégié car elle permet de mixer à sa guise « sécurité » via le support en euros et « potentiel de performance » via les unités de compte. Elle donne ainsi l'accès à des supports d'investissement variés, tels que des supports actions, des supports immobiliers ou des produits à capital garanti dans une optique d'épargne longue afin de construire un patrimoine diversifié pour se protéger, ainsi que ses proches, des aléas de la vie. ”

* Les notations des agences indépendantes comme Standard & Poor's ou Moody's vont de AAA à D et permettent d'obtenir une évaluation de la solidité financière de l'émetteur d'une obligation.

EDITO

Si l'environnement économique et financier est resté encore incertain en 2012, des signaux encourageants sont apparus en fin d'année. Dans ce contexte, vos contrats d'assurance vie ou de capitalisation Oradéa Vie constituent plus que jamais des outils privilégiés pour répondre à vos différents projets tout en bénéficiant d'une fiscalité qui demeure particulièrement avantageuse.

Concernant le support Sécurité en euros, Oradéa Vie est resté fidèle à sa politique de gestion de moyen terme fondée sur la diversification et une très forte sélectivité des investissements réalisés. La qualité de ce support (plus de 90% des émetteurs d'obligations avec une notation égale ou supérieure à « A ») permet de vous servir au titre de 2012 des rendements compétitifs. Les supports en unités de compte - en particulier ceux à dominante « actions » - profitent globalement de la reprise des marchés, souvent avec des performances supérieures à +10% sur l'année.*

Nous vous souhaitons une excellente année 2013 et nous vous remercions de votre fidélité.

Marc Duval

Président Directeur Général d'Oradéa Vie

NOUVEAUTÉ : ORADEA EPARGNE HANDICAP⁽¹⁾

Contrat d'épargne dédié aux personnes handicapées et / ou protégées

Vous ou l'un de vos proches êtes atteint(e) d'un handicap⁽²⁾ et êtes tout particulièrement préoccupé(e) par votre avenir.

Oradéa Epargne Handicap offre une réponse appropriée pour se constituer un capital.

Ce contrat d'assurance vie permet de cumuler les avantages fiscaux⁽³⁾ de l'épargne handicap et ceux de l'assurance vie, tout en bénéficiant d'une orientation prudente grâce à :

- un nombre restreint de supports d'investissement⁽⁴⁾ spécialement sélectionnés pour la qualité et la régularité de leurs performances,
- un choix entre plusieurs modes de gestion avec des allocations de supports « clé en main » ou une gestion libre pour investir sur les supports de son choix parmi ceux proposés au sein de l'adhésion,
- une garantie du capital en cas de décès automatiquement incluse au sein d'Oradéa Epargne Handicap⁽⁵⁾.

LOI DE FINANCE 2013 :

L'assurance vie conserve ses avantages

- Une fiscalité attractive des intérêts et des plus-values générés : en cas de rachat, vous bénéficiez d'un abattement (soit aucune imposition hors prélèvements sociaux) de 4 600 € (9 200 € pour les couples soumis à une imposition commune) et au-delà vous bénéficiez d'une imposition limitée au prélèvement forfaitaire libératoire de 7,5%⁽⁶⁾.
- Une exonération des droits de succession pour les sommes transmises via un contrat d'assurance vie dans la plupart des

cas. En effet, le capital constitué issu des sommes versées avant 70 ans bénéficie d'un abattement de 152 500 €⁽⁷⁾ par bénéficiaire, quel que soit le lien de parenté. Pour les versements effectués après 70 ans, l'abattement s'élève à 30 500 €. Au-delà, les primes versées sont soumises aux droits de succession en fonction des liens de parenté, mais les intérêts et plus-values sont exonérés de droits de succession dans tous les cas. Ces abattements peuvent se cumuler avec l'abattement propre aux droits de succession.

POUR RAPPEL

Le PERP, et notamment le PERP Lignage⁽¹⁾ d'Oradéa Vie, qui permet de préparer sa retraite tout en bénéficiant d'avantages fiscaux⁽³⁾, voit ses atouts confortés avec la Loi de Finances 2013. Les versements effectués sur un PERP restent en effet déductibles du revenu net global et ne rentrent pas dans le calcul du plafond de déductions / crédits d'impôts. Ce plafond étant abaissé de 18 000 € (majoré de 4% du revenu) à 10 000 € en 2013, l'avantage fiscal du PERP est renforcé.

A NOTER

La prochaine Assemblée Générale d'Apogée, association qui a souscrit pour le compte de ses adhérents les contrats collectifs Oradéa Multisupport et Oradéa Epargne Handicap⁽¹⁾, se réunira le 2 juillet 2013 à 10h30 au siège social de l'Association, 17 cours Valmy - 92972 Paris La Défense. La convocation officielle de cette Assemblée mentionnant l'ordre du jour de la réunion sera publiée dans la rubrique financière du journal Les Echos au cours de la semaine du 27 mai 2013.

RÉCLAMATION – MÉDIATION

Oradéa Vie souhaite vous apporter en permanence la meilleure qualité de service. Si toutefois des difficultés ou des insatisfactions survenaient au cours de notre relation, Oradéa Vie s'engage à répondre à votre demande sous 10 jours ouvrés, sauf cas exceptionnels. Dans le cas contraire, nous accuserons réception dans ces 10 jours et une réponse définitive vous sera apportée dans les meilleurs délais⁽⁹⁾.

- Consultez tout d'abord votre Conseiller en Gestion de Patrimoine. Il est votre interlocuteur privilégié et peut vous apporter tout éclaircissement.
- En cas de difficulté persistante, vous pouvez vous adresser au Service Relations Clients : Oradéa Vie - Service Relations Clients 42, boulevard Alexandre Martin 45057 Orléans Cedex 1 ; Tél : 09 69 362 362⁽¹⁰⁾ ; Fax : 02 38 79 54 54.
- En dernier recours, vous pouvez saisir gratuitement le Médiateur. Le Médiateur exerce sa mission en toute indépendance, dans le cadre de la "charte de la médiation" consultable sur le site www.ffsa.fr. Vous pouvez le saisir en utilisant les coordonnées suivantes : Le Médiateur de la FFSA - BP 290 75425 Paris Cedex 09. Fax : 01 45 23 27 15 ; Mail : le.mediateur@mediation-assurance.org

(1) Oradéa Multisupport et Oradéa Epargne Handicap sont des contrats d'assurance collective sur la vie à adhésion facultative, souscrit par l'Association Apogée auprès d'Oradéa Vie. PERP Lignage est un contrat d'assurance collective sur la vie à adhésion facultative, souscrit par le GERP Adreco auprès d'Oradéa Vie.

(2) Seules les personnes atteintes d'une infirmité les empêchant de se livrer, dans des conditions normales de rentabilité, à une activité professionnelle peuvent bénéficier du droit à réduction d'impôt propre à l'épargne handicap. (3) La fiscalité décrite est celle en vigueur au 1^{er} janvier 2013 et est susceptible d'évolution. La compagnie d'assurance n'est pas engagée sur le niveau de la fiscalité. Toute évolution de la fiscalité est à la charge de l'adhérent. (4) Oradéa Vie ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte et non sur leur valeur. La valeur des unités de compte qui reflète la valeur d'actifs sous-jacents, n'est pas garantie mais est sujette à des fluctuations à la hausse comme à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers. Ces fluctuations peuvent ainsi entraîner un risque de perte en capital. Le fonctionnement des unités de compte est décrit dans la Notice d'Information du contrat. (5) Selon les modalités et conditions tarifaires indiquées dans la Notice d'Information du contrat. Cette garantie cesse au plus tard au 70^{ème} anniversaire de l'assuré. (6) Pour les contrats détenus depuis au moins 8 ans. (7) Pour les versements effectués avant le 70^{ème} anniversaire de l'Assuré, exonération du capital transmis à concurrence de 152 500 € par bénéficiaire ; au-delà, les sommes reçues par chaque bénéficiaire jusqu'à 902 838 € sont imposées à un taux spécifique de 20%, puis taxées à 25% au-delà. Est exonérée de droits de mutation par décès la part de chaque frère ou sœur, célibataire, veuf, divorcé ou séparé de corps, à la double condition : qu'il soit, au moment de l'ouverture de la succession, âgé de plus de 50 ans ou atteint d'une infirmité le mettant dans l'impossibilité de subvenir par son travail aux nécessités de l'existence, et qu'il ait été constamment domicilié avec le défunt pendant les 5 années ayant précédé le décès. (8) Au jour de votre départ à la retraite, vous avez la possibilité de percevoir jusqu'à 20 % de l'épargne retraite constituée, le reste de votre épargne devant être transformé en rente garantie à vie. (9) Dans un délai maximum de 60 jours à compter de la réception de votre demande. (10) Coût d'une communication locale depuis une ligne fixe France Télécom - coût variable selon opérateur, du lundi au vendredi de 8h30 à 18h30 sans interruption, et le samedi de 9h00 à 16h30. Vos communications pourront faire l'objet d'un enregistrement téléphonique dans le respect des dispositions prévues dans la convention de compte Société Générale.

ORADEA VIE

GRUPE SOCIETE GENERALE

Société anonyme d'assurance sur la vie et de capitalisation au capital de 20 204 256 euros entièrement libéré - Entreprise régie par le code des assurances - 430 435 669 RCS Nanterre - Service de Gestion : 42 boulevard Alexandre Martin - 45057 Orléans Cedex 1 - Siège social : 50 avenue du Général de Gaulle - 92093 Paris La Défense Cedex.

DOCUMENT PUBLICITAIRE SANS VALEUR CONTRACTUELLE